

  <small>CE PROJET EST COFINANCÉ PAR LE FONDS EUROPÉEN DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL</small>	<b>Compte-rendu du quatrième groupe de travail sur les objectifs du 2 juillet 2021</b>
	Dans le cadre de l'élaboration du document d'objectifs des sites Natura 2000 en mer « Estuaire de la Loire externe » ZPS & ZSC
	Participants : voir feuille de présence
	Rédaction du CR : Adrien Chaigne
	Documents joints : <ul style="list-style-type: none"> <li>- feuille de présence</li> <li>- support de présentation</li> <li>- tableau de synthèse des objectifs opérationnels</li> </ul>
Date du document : 22/07/2021	

Ordre du jour :

1. **Rappel des enjeux et de leur hiérarchisation**
2. **Rappel des objectifs à long terme**
3. **Présentation de la démarche d'élaboration des objectifs opérationnels et du programme d'actions**
4. **Information sur la reformulation des objectifs opérationnels**
5. **Présentation des politiques publiques existantes qui contribuent au bon état de conservation des habitats et espèces Natura 2000**

Déroulé :

### 1. Rappel des enjeux et de leur hiérarchisation

L'introduction est l'occasion de rappeler les grandes étapes d'élaboration du document d'objectifs en application de la méthode nationale. Elle est partagée par tous les espaces naturels protégés pour apporter une cohérence parmi les documents de gestion.

Ci-après le lien vers la méthode nationale du Cahier Technique n°88 : <http://ct88.espaces-naturels.fr/>

L'état initial du site, comportant un diagnostic écologique et un diagnostic socio-économique, a été validé par le comité de pilotage (COFIL) le 03/04/2019. Ce travail a permis de définir les enjeux écologiques du site. Pour rappel, un enjeu écologique est un élément d'un écosystème ou de son fonctionnement dont on doit rétablir ou maintenir le bon état.

La méthode de hiérarchisation des enjeux écologiques est présentée ainsi qu'un exemple de résultats.

### 2. Rappel des objectifs à long terme

Les objectifs à long terme ont été formulés au cours de trois GT puis validés par le COFIL le 28/09/2020. Il est rappelé que chaque objectif à long terme définit l'état ou le fonctionnement souhaité par rapport à la situation actuelle de l'enjeu. Il ne s'agit pas de ce que l'on veut faire mais ce que l'on veut atteindre comme résultat. Pour rappel, les objectifs à long terme du site estuaire de la Loire externe sont :

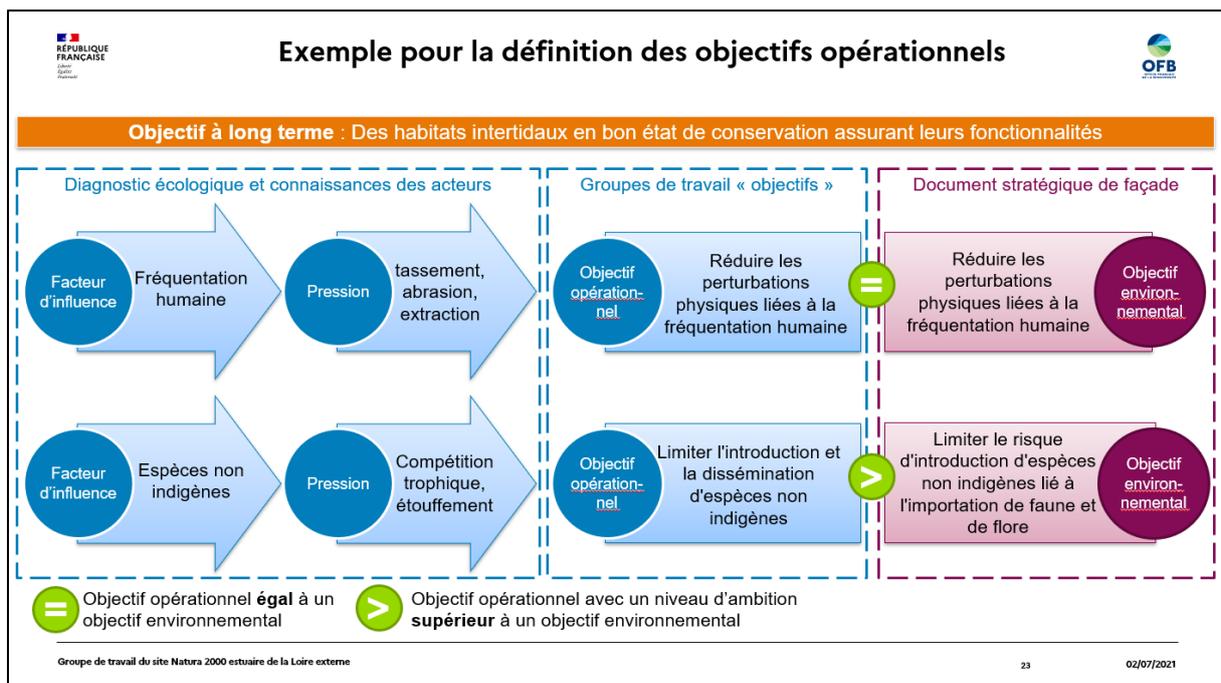
- Des habitats en bon état de conservation assurant leurs fonctionnalités

- Le maintien et l'amélioration des fonctionnalités du site Natura 2000 pour l'accomplissement du cycle biologique des oiseaux
- Une restauration et un maintien du bon état écologique des populations d'oiseaux nichant sur le site Natura 2000
- Une amélioration de l'état de conservation actuel des populations de poissons amphihalins fréquentant l'Estuaire de la Loire externe
- Une contribution du site Natura 2000 au bon état de conservation des populations de mammifères marins

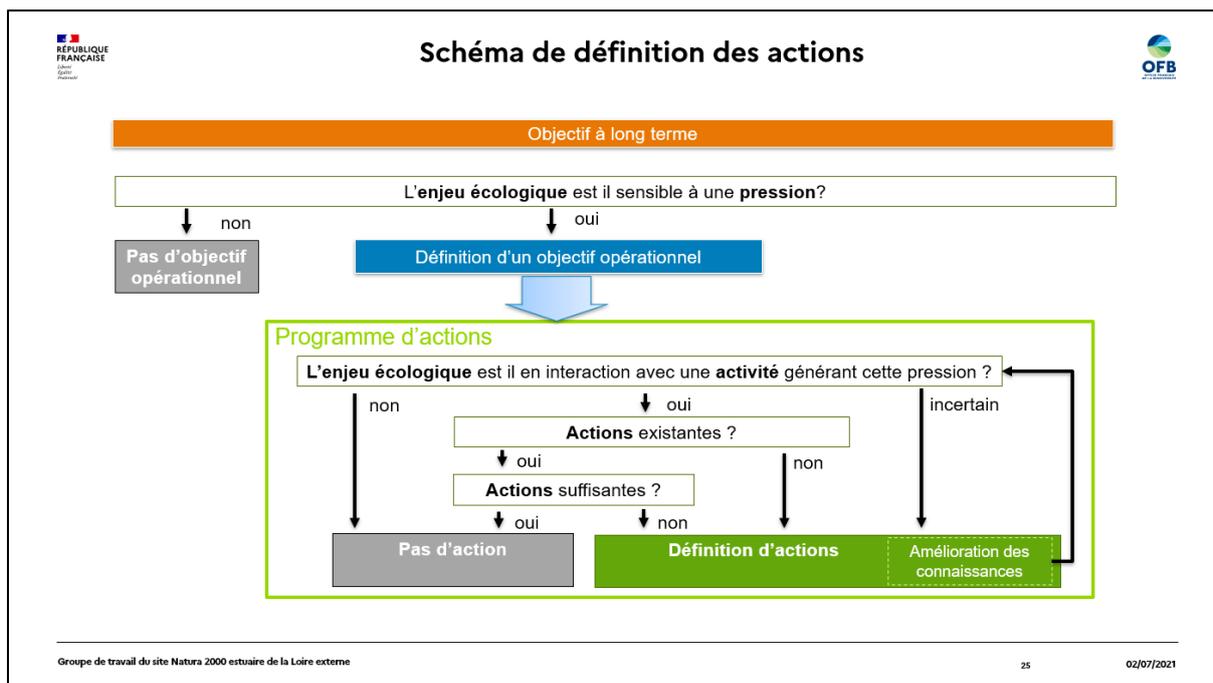
### 3. Présentation de la démarche d'élaboration des objectifs opérationnels et du programme d'actions

Dans cette partie, seuls le cadre méthodologique et le calendrier sont présentés.

Les objectifs opérationnels sont les choix de gestion à moyen terme qui influencent l'état des enjeux et permettent l'atteinte des objectifs à long terme. Ils sont établis au regard de l'analyse des facteurs d'influence. Le schéma pour la définition des objectifs opérationnels est présenté en prenant pour exemple un enjeu et plusieurs facteurs d'influence associés. Il est également rappelé que dans le cas particulier des sites Natura 2000 en mer, les objectifs opérationnels doivent présenter un niveau d'ambition au moins égal aux objectifs environnementaux du document stratégique de façade.



Le programme d'actions définit ce que l'on va faire et comment pour répondre aux objectifs opérationnels. Le schéma de définition des actions est présenté. Celui-ci s'appuie tout d'abord sur un croisement cartographique des enjeux écologiques et des activités afin de déterminer une interaction potentielle. Il s'appuie également sur une analyse des actions existantes.



Trois exemples viennent ensuite illustrer l'élaboration du programme d'actions à partir de carte de croisement enjeu x activité. Il s'agit de l'enjeu écologique habitat à laminaire croisé avec les activités jet-ski, immersion de sédiments et assainissement des eaux usées.

Sandrine Sellier-Richez souligne, dans le cas de l'exemple de l'interaction entre les habitats à laminaires avec les activités nautiques, que l'action déjà existante (ici un arrêté préfectoral), encadre bien l'activité mais pas spécifiquement l'enjeu concerné (pas de visée environnementale de l'arrêté en question). L'action ne peut donc pas être suffisante, car l'effet envisagé de l'action est dans le cas présent très éloigné de l'objectif initial de l'arrêté. Et de manière plus générale, Sandrine Sellier-Richez s'interroge sur l'évaluation de la suffisance des actions existantes. Le diagnostic écologique fait apparaître que presque partout le site présente un niveau d'enjeu élevé. Sandrine Sellier-Richez fait remarquer qu'il sera nécessaire de discriminer quels habitats/espèces on veut préférentiellement protéger vis-à-vis de quels usages et dans quels délais. Laure Dupéchaud confirme la difficulté pour déterminer si les mesures existantes sont suffisantes ou pas, et la difficulté d'identifier tous les facteurs d'influence à l'œuvre et leur niveau de pression sur les enjeux. Il est possible de rendre les mesures existantes plus efficaces dans certains cas, en faisant en sorte par exemple qu'elles soient mieux connues, mieux comprises ou mieux respectées. Bertrand Augé indique que certaines réglementations des activités nautiques (réduction de la vitesse par exemple) n'ont pas de vocation environnementale mais peuvent participer à la préservation des enjeux écologiques. Il est donc nécessaire de s'intéresser à l'existant.

Lucie Trulla souligne le besoin de partager les études déjà existantes afin d'évaluer les pressions exercées par les activités et la suffisance des actions déjà en œuvre, par exemple pour les activités d'immersion de sédiments (études de l'association Estuaires Loire et Vilaine montrant l'absence de lien entre les immersions par le GPMNSN et les macro-algues sur le secteur). Lucie Trulla s'interroge sur l'utilité de la cartographie prédictive des champs de laminaires pour répondre à l'objectif opérationnel cité en exemple. Anne-Laure Barillé détaille la méthode et précise qu'elle permet de déterminer la répartition optimale (théorique) au regard de la répartition réelle (de terrain). Anne-Laure Barillé expose également une méthode de suivi sur plusieurs placettes exposées ou non à des activités anthropiques permettant de faire la part entre l'évolution naturelle de l'habitat à laminaire versus une évolution impactée par des facteurs anthropiques. Laure Dupéchaud précise que ces actions de connaissances seront prises en préalable à des actions de gestion.

Angéline Senecal se pose la question si dans d'autres DOCOB Natura 2000 il existe des exemples d'actions de renforcement de la réglementation encadrant une activité par rapport à un enjeu. Laure Dupéchaud cite deux exemples : la modification de la zone d'immersion du port de Lorient au large de l'île de Groix pour répondre à l'enjeu laminaires (modification intervenue au cours de la procédure réglementaire) et l'encadrement de l'activité de jet-ski par arrêté préfectoral au large de l'île d'Yeu pour répondre à l'enjeu puffin des Baléares.

Simon Lery s'interroge sur comment croiser les connaissances acquises dans le cadre des suivis des pressions exercées par certaines activités, lorsque l'on a des méthodologies différentes. Anne-Laure Barillé répond qu'il est important d'appliquer les mêmes protocoles pour les études/suivis des pressions anthropiques et pour les suivis écologiques. Par exemple Bio Littoral réalise des suivis pour les acteurs publiques (par exemple dans le cadre de la DCE) et les acteurs privés (qui génèrent des pressions et doivent les évaluer) avec les mêmes méthodes. Tous les laboratoires qui réalisent ces suivis appliquent des protocoles standardisés, compatibles avec les suivis DCE/DCSMM.

Laure Dupéchaud indique que dans les prochaines semaines des contacts en bilatéral seront pris avec un certain nombre d'acteurs et viseront entre autres à collecter les données disponibles, les connaissances de chacun, sur les pressions existantes et l'efficacité des mesures existantes.

#### **4. Information sur la reformulation des objectifs opérationnels**

Il est rappelé que trois GT sur la définition des objectifs ont abouti à une première liste d'objectifs opérationnels. A la demande du président du COPIL (le 28/09/2020), la formulation de ces objectifs opérationnels a été retravaillée par l'OFB et est rediscutée en GT aujourd'hui. Il est précisé que les objectifs opérationnels présentés lors de ce GT sont susceptibles d'évoluer en fonction de l'élaboration du programme d'actions.

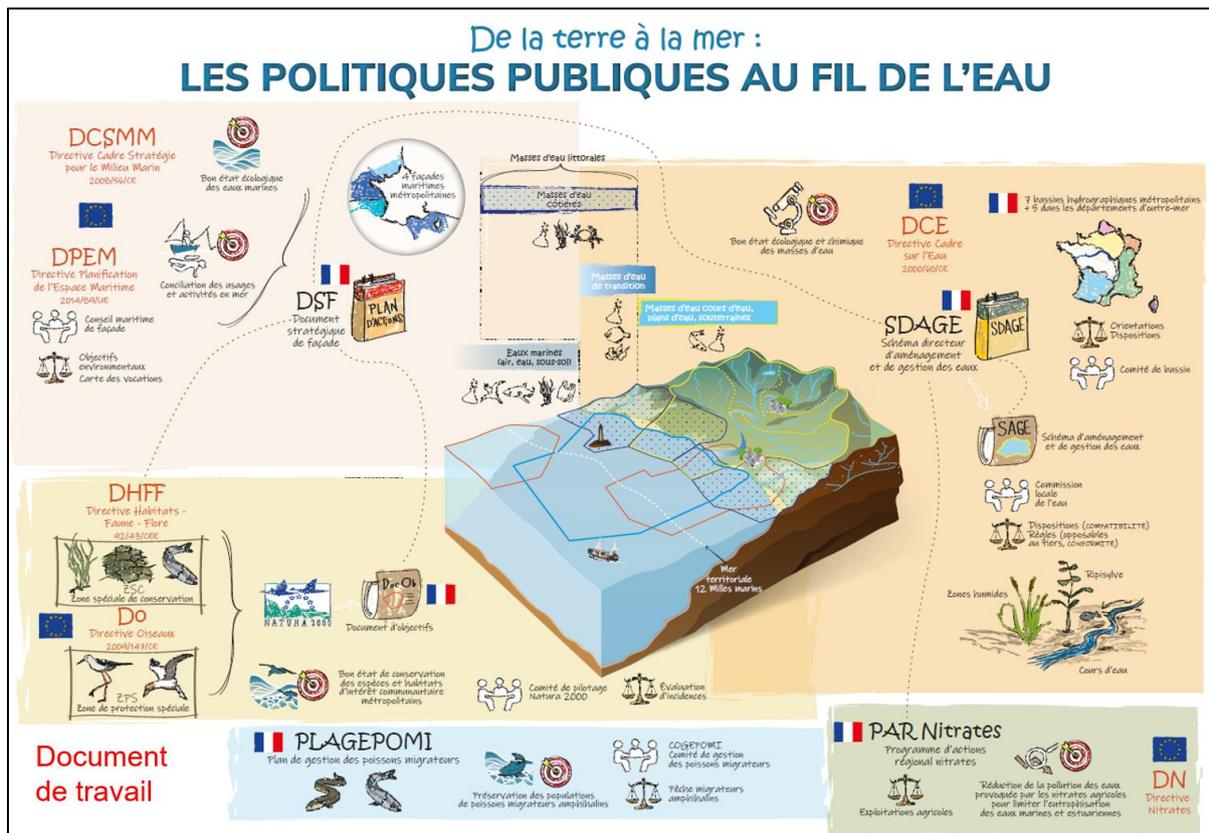
Différents cas de figure amenant une reformulation des objectifs opérationnels sont exposés, pour :

- Préciser l'enjeu écologique concerné au sein du site
- Préciser le facteur d'influence concerné au sein du site
- Homogénéiser les formulations (cohérence entre les objectifs)
- Regrouper des objectifs traitant des mêmes facteurs d'influence
- Formuler avec un niveau d'ambition plus élevé
- Proposer un nouvel objectif lorsqu'un facteur d'influence n'était pas traité

Certains objectifs opérationnels sont présentés avec deux formulations possibles et il est demandé aux participants de s'exprimer sur la formulation leur paraissant la plus adéquate. Les commentaires de certains acteurs n'ayant pas pu participer au GT ont été reçus en amont de celui-ci et sont présentés. Les commentaires des participants au GT ont ensuite été recueillis (tous les objectifs opérationnels ne sont pas présentés et discutés). L'ensemble de ces commentaires et les formulations à l'issue de ce GT sont présentés dans un document annexé au présent CR.

#### **5. Présentation des politiques publiques existantes qui contribuent au bon état de conservation des habitats et espèces Natura 2000**

Les échanges lors de ce GT et lors des GT précédents montrent l'importance pour les acteurs de prendre en compte les politiques publiques existantes (SDAGE, PNA...), complémentaires entre elles et contribuant à la conservation des habitats et espèces Natura 2000. Pour illustrer cela, un extrait d'une plaquette en cours d'élaboration est présenté, ayant pour thème la complémentarité des politiques publiques en faveur de l'eau et de la biodiversité.



Quelques suggestions d'ajouts ou de corrections sur ce document ont été formulées par les participants.

Un chapitre sera ajouté au DOCOB s'intitulant « articulation des politiques publiques » et présentera les différents outils (réglementaires, contractuels, de maîtrise foncière et d'inventaire) en matière de biodiversité actuellement mis en œuvre sur le site estuaire de la Loire externe et à proximité. Ce document est en cours de rédaction et les personnes plus particulièrement concernées par certains paragraphes seront sollicitées pour leur relecture avant de mettre le document à disposition de l'ensemble des membres du COPIL.

## 6. Calendrier prévisionnel

Le calendrier prévisionnel pour les phases finales d'élaboration du DOCOB est présenté.

	2021												2022											
	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D
<b>Objectifs opérationnels</b>	[Barre violette]																							
<b>Rencontre des acteurs</b>	[Barre bleue]																							
<b>Mesures (toutes activités)</b>	[Barre verte]																							
<b>Rédaction du DOCOB</b>	[Barre jaune]																							
<b>Copil de validation du DOCOB</b>													[Barre rouge]											
<b>Animation du DOCOB</b>													[Barre orange]											

● Groupes de travail :

02/07

sem 38-42

sem 46-50

sem 2-4

Les prochains mois seront consacrés, entre autres, à des rencontres bilatérales entre l'OFB et les acteurs. Ces rencontres seront l'occasion de discuter des actions déjà mises en œuvre, de leur efficacité et des pistes pour la définition du programme d'actions. Les élus du territoire seront rencontrés, si possible par communautés de communes, ainsi que les acteurs les plus concernés du fait de leurs activités.

Les prochains groupes de travail seront organisés à partir du mois d'octobre et jusqu'en début d'année 2022. Ils auront pour objectif de définir le programme d'actions du DOCOB. Il est prévu de réunir le COPIL pour la validation finale du DOCOB au cours du premier semestre 2022.

**Pour télécharger les documents relatifs au docob du site Natura 2000 Estuaire de la Loire externe** (compte-rendu de réunions, diagnostics socio-économiques, diagnostics écologiques, cartes) :

<http://estuaire-loire-externe.n2000.fr/> -> onglet Espace d'échanges

Connectez-vous en renseignant l'identifiant « utilisateur » et le mot de passe « utilisateur ». Il n'est pas nécessaire de demander la création d'un nouveau mot de passe.

Vous avez accès à tous les documents en navigant dans l'onglet de gauche.